

COMPTE RENDU PRESSE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le trente juin à 18h30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vingt-quatre juin deux mil vingt, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Maire.

**1- Centre d'accueil de groupes avec hébergement – Restitution de l'étude de faisabilité et arrêt du projet.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- PREND ACTE de l'étude de faisabilité du centre d'accueil établie par Mme GICQUEL Gwenola de RENNES ainsi que le chiffrage opéré par ses soins,
- APPROUVE la réhabilitation du bâtiment existant aux conditions fixées précédemment,
- CHARGE M. le Maire de lancer le marché de maîtrise d'œuvre.

**2- La Quesmière - Acquisition par la commune des parcelles cadastrées F384 et 385.**

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour de La Quesmière pour lequel des riverains se plaignent d'un manque de visibilité,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées F 384 et 385.

**3- Budget Primitif communal 2020 - Vote des taux d'imposition.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE le maintien des taux d'imposition :

Taxe foncière bâtie	14,72 %
Taxe foncière non bâtie	42,21 %

**4- Organisation du temps scolaire pour les rentrées scolaires 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023 – Projet Educatif Territorial (PEdT) - Organisation dérogatoire pour une semaine scolaire à 4 matinées.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'organisation du temps scolaire pour les rentrées 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023 conformément à celle de l'année scolaire 2019/2020,
- DEMANDE le bénéfice de la dérogation de la semaine à 4 jours.

**5- Subvention aux associations communales - Année 2020.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- MAINTIEN en 2020 des indices de répartition des subventions aux associations communales.